

# Séance du 28 Mai 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq et le vingt-huit Mai à vingt et une heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de Montfaucon, se sont réunis au lieu habituel des séances, régulièrement convoqués, sous la présidence de Docteur Jean Grand, Maire.

Présents: M. M. Dandine, Dufot, Fages, Soubie, Gouarné, Galan, Verdier, Batta, M<sup>mes</sup> Seilhan, Fisco, M<sup>lle</sup> Adoue, Ferri, Calayac, M<sup>m</sup> Castel, Recurt, St. Blancat, Carthéry, Bordes, Maylin.

Absent excusé: M. Soubie, Adjoint.

M. Bordes est nommé Secrétaire de séance.

Lecture est donnée de la publication faisant l'objet de la séance du 9 Mai 1945. Celle-ci étant adoptée, on passe à l'ordre du jour.

## Ordre du jour:

- I. Bornage du canal de Mazères.
- II. Réunions dans la salle de la Mairie.
- III. Remise du lotissement Grand à la Ville.
- IV. Nomination des Délégués du C.M. au B. de B.
- V. Evénements incendie des Bâtiments communaux.
- VI. Personnel voyes urbains.
- VII. Ecole vicinale pour 1946.
- VIII. Rapport de la Commission Des eaux.
- IX. Demandes d'assistance aux vieillards, infirmes & incurables.

Bornage du canal de Mazères

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'urgence et de la nécessité qui s'impose à nous la Commune de faire borner le canal lui appartenant au quartier du Moulin, sur le territoire de Mazères. Plusieurs propriétaires n'ayant pas répondu à la demande amiable de la Ville, le Maire demande au C.M. de l'autoriser à donner procuration à M. Eloiophile Dupuy Expert-Geometre à Cantaus (S. G.) pour la représenter dans le règlement de cette affaire avec les propriétaires riverains du canal.

Vu & approuvé 4.12.45  
Le 11 Prift: Dautresse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer cette procuration.

Réunions politiques dans la Salle de la Mairie

M. le Maire manifeste le vœu que la salle de réunion de la Mairie ne soit pas mise constamment à la disposition de quiconque pour n'importe quel motif. Il fait constater qu'il y a eu abus et que souvent la Mairie reste ouverte après des réunions tardives pendant toute la nuit. Il fait en résultat des inconvénients sérieux tant pour la sécurité de l'immeuble que pour celle des documents, archives de la Commune.

Le Conseil rejette la proposition et décide que tous les partis politiques ou mouvements doivent pouvoir disposer de la salle après demande et autorisation préalable...

M. le Maire donne lecture d'une lettre en date du 23 Avril dernier signée par les propriétaires de la "Cité Grand" par laquelle ils remettent entre les mains de la Municipalité les rues de ce lotissement et lui demandent d'en prendre possession. Le Maire, pour permettre à l'Assemblée de se prononcer en toute connaissance de cause leur expose la genèse de cette innovation dans la Commune. Il leur conseille, pour que cet exemple soit imité et pour l'intérêt et la prospérité de notre ville, de donner leurs avis favorables à la requête des habitants de ce quartier.

Après discussion, le Conseil Municipal estimant qu'il doit, par tous les moyens en son pouvoir, favoriser l'urbanisme et l'extension de la ville, accepte l'offre dont il est question.

### Nomination des Membres Bureau de Bienfaisance

Le Maire fait connaître qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des Membres faisant partie de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de la Commune.

Deux conseillers municipaux doivent être désignés comme Délégués; il y a donc lieu de procéder à leur élection...

Et la suite du vote, sont élus comme Membres du Bureau de Bienfaisance :

M. Dabbie Ernest, répartiteur à la S. N. C. F.

M. Dandine Ernest, recenseur à la S. N. C. F.

Les intéressés ont alors déclaré vouloir assumer les fonctions qui leur sont proposées. Leur nomination sera envoyée à l'approbation de M. le Sous-Préfet.

### Bureaux des Bâtiments Communaux.

Le Président rappelle au Conseil l'incendie de nos vieilles Halles survenu le 24 Décembre 1944. Il dit que la Municipalité provisoire, alors en place, avait décidé de faire procéder d'urgence à la révision totale et complète de toutes les polices assurées incendie des divers bâtiments communaux.

M. Pierre Sousson, Inspecteur Général de la Compagnie d'Assurances "La Mutuelle du Mans", enfant de Montroujeau, a été chargé de la mise au point de ces nouvelles polices.

La police collective qui sera gérée par les Agents des Compagnies d'Assurances, dont les noms figurent sur les listes électorales de la Commune, nous a été remise pour régularisation.

Le montant de l'estimation des bâtiments communaux faite par le Cabinet Lecart de Louboué, s'élève à 25 683 880 francs. Le montant de la police assurances à 205 800 francs en chiffres ronds.

Il demande au Conseil Municipal de voter la somme nécessaire pour permettre de régler la prime due.

L'Assemblée, d'accord sur la nécessité absolue et l'urgence d'une révision des polices d'assurances incendie, qui s'imposait depuis déjà de nombreuses années, approuve à l'unanimité la décision prise par le Conseil Municipal provisoire et vote les crédits nécessaires pour faire

Adopté par le Conseil  
M. le Maire, le 11/11/46

DÉPARTEMENT  
de la  
HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT  
de  
SAINT-GAUDENS  
MAIRIE  
de  
MONTRÉJEAU

ÉTAT FRANÇAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mai 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq

Objet de la délibération :

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉJEAU

régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire

Présents : MM. DUPOR BORDES TAL ZAC BATBIE CHER  
DANDINE FAGES FERRE GALAN GOUARNE MAYLIN REC  
STEBLANOAT SCUBIES VERDIER, Mmes SEILHAN CASTEL  
FIOCCO Mlle ADCUE.

Absents : MM. SCUBIELLE

Dans sa séance du 28 Mai 1945 le Conseil Municipal de MONTRÉJEAU a procédé à l'élection de deux de ses membres comme délégués à la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Ont été élus : MM. BATBIE Ernest, Répartiteur à la S.N.C.F. et DANDINE Ernest Recouvreur à la G.E.P.

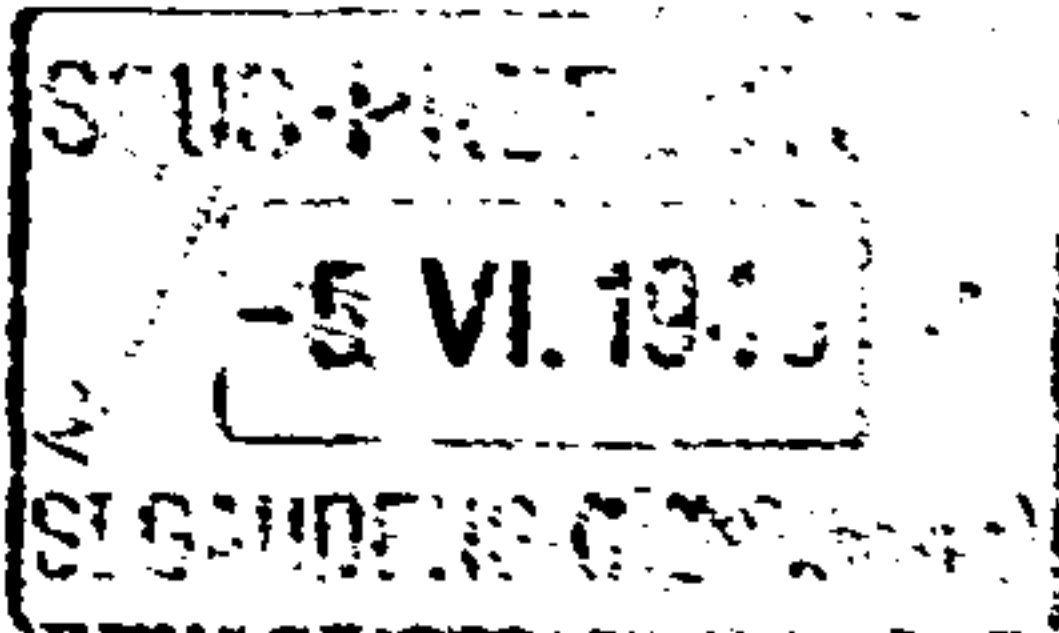
Le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à la ratification de Monsieur le Sous Préfet les Nominations de :

M. BERGE Jean, Inspecteur des Fraudes, en remplacement de M. LESTRADE Paul démissionnaire, comme ordonnateur

M. MIEGEVILLE, Instituteur en retraite, en remplacement de M. DENÈRE PICHELOUP Jean décédé, comme membre

M. DESPOUY Jean, Brigadier des douanes en retraite, en remplacement de M. PUISSEY également décédé, comme membre.

Les intéressés ont déclaré dans le cas d'approbation par Monsieur le Sous-Préfet vouloir assumer les fonctions qu'on leur propose.



Loi du  
5 Août 1879

Vu et approuvé : 7 juillet 1945.  
M. le Préfet : X...

face au paiement des quittances dues pour les frais d'assurances incendie des bâtiments communaux.

### Personnel Communal

La délibération sera envoyée à l'approbation de M. le sous-Préfet.  
M. Pages demande la parole pour critiquer l'inobservance par le cantonnier Langi de l'emploi du temps établi pour le service du nettoyage municipal. - Il fait toutefois remarquer que le salaire de cet employé n'est pas en rapport avec les barèmes actuellement en vigueur et qu'il y aurait lieu de le relever. - Une discussion s'engage, la plupart des Conseillers sont d'avis et d'accord pour un nouveau rajustement des traitements du personnel communal.

En attendant, il est entendu qu'un essai sera fait pour savoir s'il est possible d'obtenir un meilleur rendement de travail de la part du cantonnier et de l'entrepreneur chargé de l'enlèvement des ordures et d'avoir les rues en état de propreté avant midi. En conséquence, Langi aidera Escoubas pour l'enlèvement des ordures tous les matins (sauf le lundi). Cet essai durera un mois. La commission sera réunie à nouveau pour en prononcer: le cantonnier sera augmenté et maintenu, ou remplacé s'il ne donne pas satisfaction.

M. Couzes, garde-champêtre, sera chargé de rappeler au Pipon aux places qu'il est tenu, comme stipulé sur le cahier des charges, d'assurer régulièrement, le lavage des balles et balayage des places, chaque lundi, à la clôture du marché...

M<sup>me</sup> Pachie, femme de service à l'École Maternelle, demande aussi un relèvement de son salaire. Le Conseil reconnaît que la somme de 800<sup>fr</sup> par mois (moins les atteinues) est nettement insuffisante. - La question Pachie sera mise à l'étude prochainement.

Guiral, déjà employé pour certains travaux, sera occupé quand le besoin s'en fera sentir, comme journalier.

Remplacement de la prestation par une taxe vicinale.

Le Président rappelle que la loi du 31.3.1903 donne au Conseil Municipal la possibilité de substituer aux journées de prestations qu'il est tenu de voter pour les chemins vicinaux, une taxe vicinale - représentée par des centimes additionnels en nombre suffisant pour produire une somme égale à la valeur des journées.

Il demande à l'Assemblée si, dans le but de mieux répartir l'impôt des prestations entre tous les contribuables de la commune, elle entend user de cette faculté, en ce qui concerne le prochain exercice.

Le Conseil, accepte le remplacement de la prestation par une taxe vicinale.

### Service des eaux

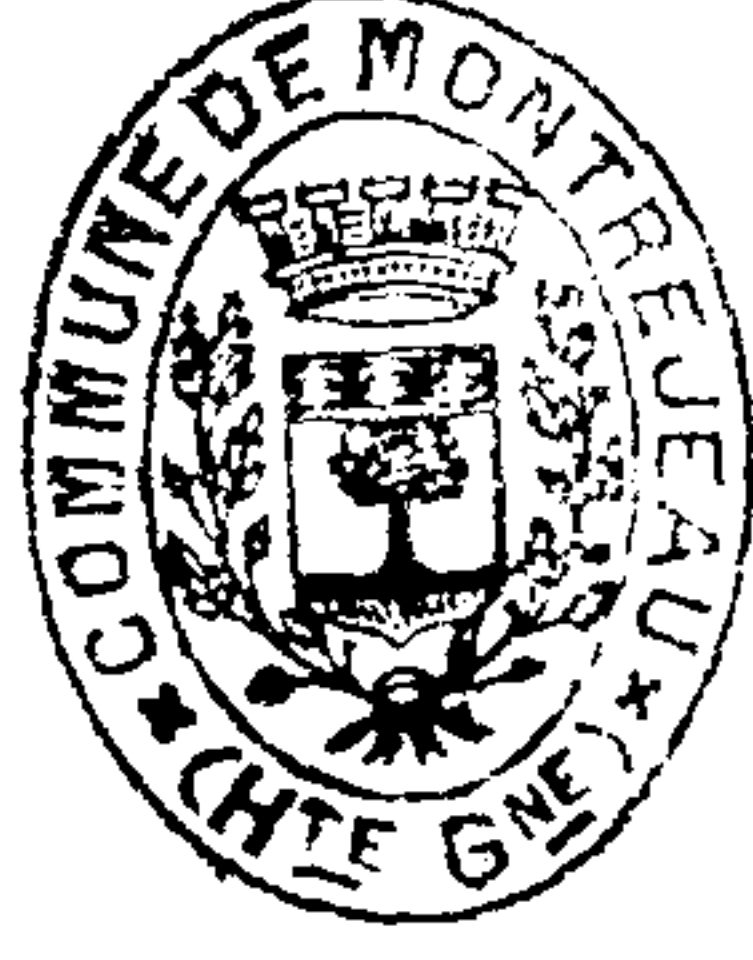
M. Pages, rapporteur à la Commission des eaux, donne lecture des rapports établis à la date du 24 et du 26 Mai 1945.

Celle-ci a examiné, très attentivement et en détail, le contrat passé entre la Ville et M. Labat, en 1933, modifié par avenants de 1935 et 1941,

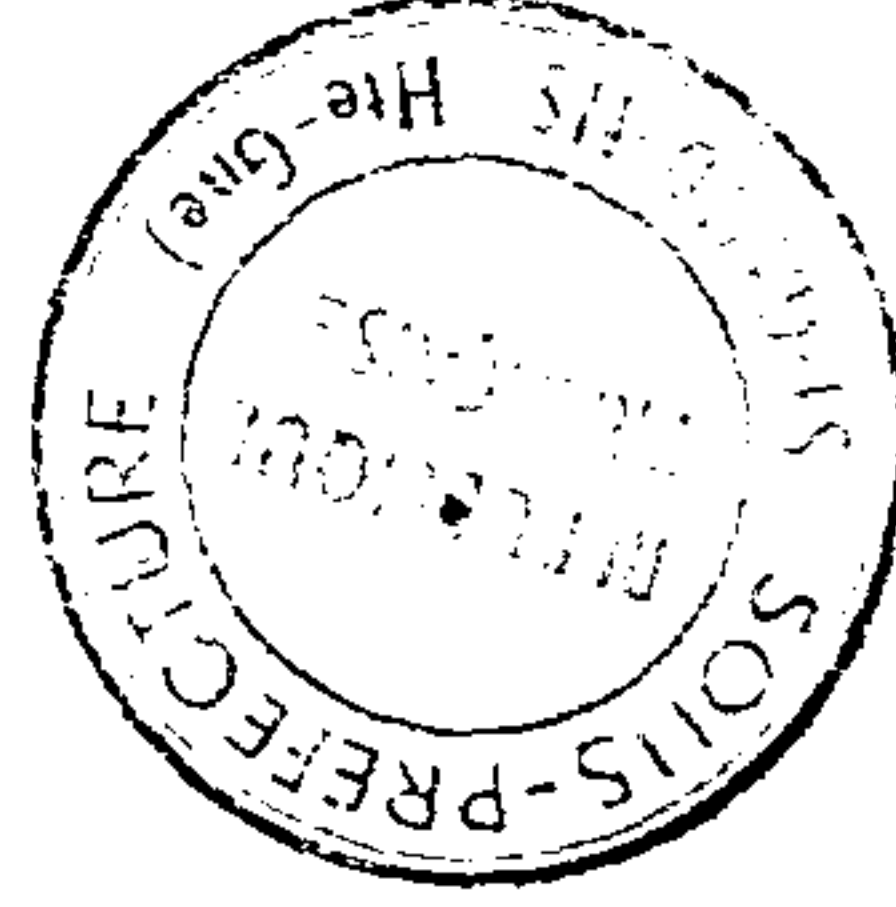
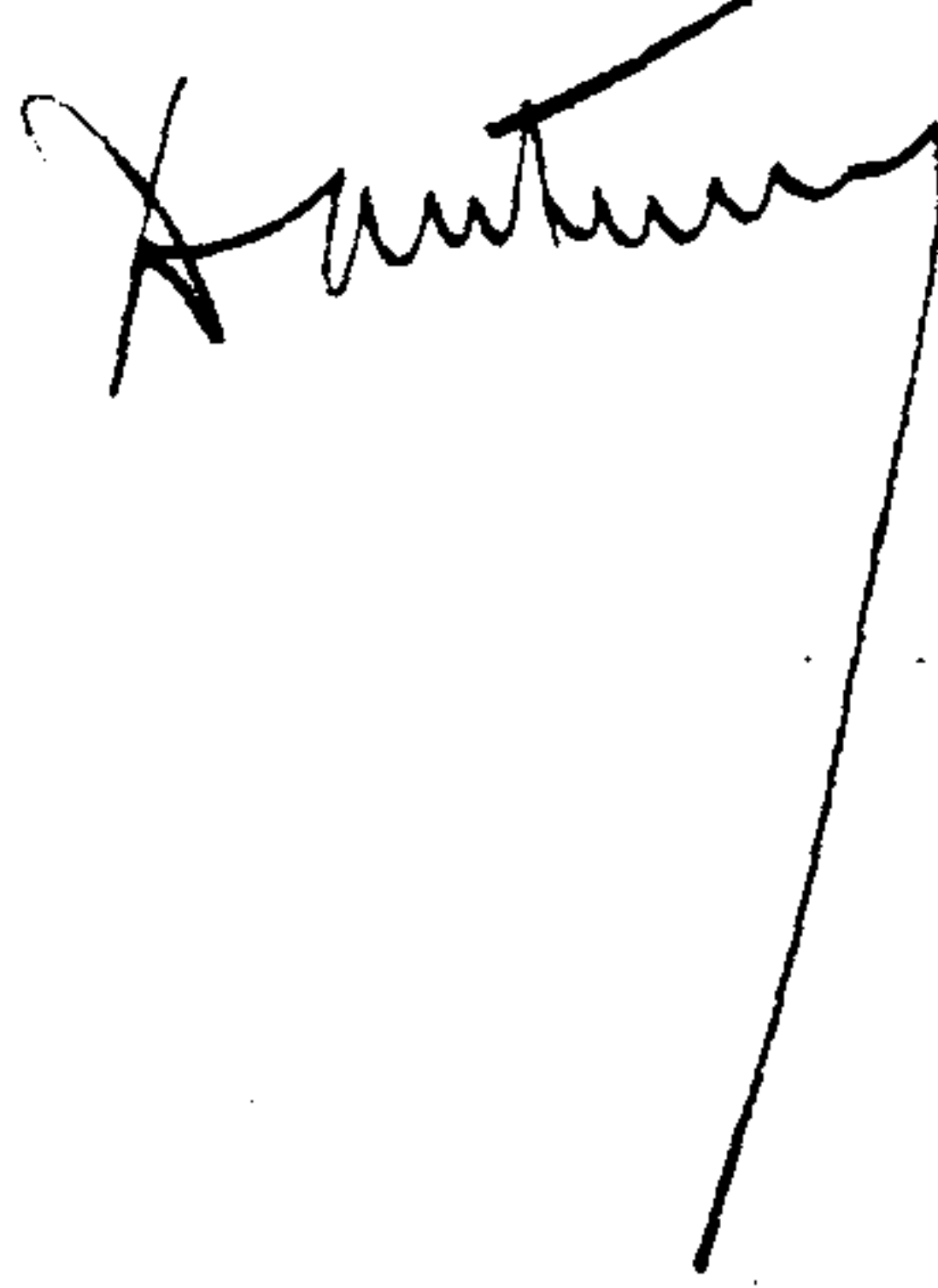
Copie certifié conforme

MONTREBEAU, le quatre Juin mil neuf cent quarante cinq.

Le Maire,



VU POUR RÉCÉPISSÉ *mais l'absence de ce qui concerne les*  
S<sup>t</sup>-GAUDENS, le *département des deux délégués du Comité Municipal*  
Le Sous-Préfet: *4 JUIN 1945*



arrivant à expiration en Décembre 1945. - Il ressort clairement de l'examen approfondi de ce document qu'il contient des clauses très importantes - principalement aux articles 5, 6, 7, 8, 10, 12, 15, 16, 18 et 19 (ce dernier modifié par l'article 16 de l'avenant de 1935) à venir.

M. Fages demande au Conseil pour éviter une suite reconduction de faire adresser par le Maire une courte lettre recommandée à M. Sabat pour l'avis de la résiliation du contrat.

Le régisseur sera entendu par la Commission des eaux dès que les bases d'un nouveau contrat, qui sera soumis au Conseil pour délibérer, auront été arrêtées.

Une délégation de 4 Membres de la Commission se rendra à l'usine pour calculer le débit exact des pompes, vérifier le matériel et les bœufs.

L'inventaire du matériel existant, malgré des recherches, n'a pas été retrouvé dans le dossier du "Service des eaux".

Les bâtiments communaux situés sur le territoire de Mazères (ex-Moulins et M<sup>me</sup> Flous) près de la station de pompage, menacent ruine depuis déjà plusieurs années. -

Le Maire, sur la proposition de la Commission des eaux demande qu'ils fassent l'objet d'une vente dont le montant servirait à couvrir en totalité ou en partie les frais de réparation et d'aménagement de l'usine élévatrice. - A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

Demandes d'assistance

Le Conseil, en fin de séance, se réunit en comité secret, pour délibérer sur des demandes d'assistance aux Vieilles Infirmités et Invalides, formulées par:

M<sup>me</sup> Dubon ne Justable pour son père hospitalisé à l'asile de Dolon et relatif à un complément de pension de 12<sup>fr</sup> par jour alloué par le hospice par suite de l'augmentation du coût de la vie.

M<sup>me</sup> Soncan demande une majoration officielle (aide constante) à une tierce personne, pour son mari paralysé déjà bénéficiaire de l'Assistance aux Vieilles.

Ces deux demandes sont acceptées après approbation M. le B<sup>er</sup> B.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30. -

Proceduraire [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]  
[Signature] [Signature] [Signature] [Signature]  
[Signature] [Signature] [Signature] [Signature]